

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
lundi 1 juillet 2019

**6<sup>ème</sup> Commission****N° CP-2019-7-6-4****Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

**Service consulté****ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL  
EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION**

Résumé : Le Département encourage la mise en œuvre de projets en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement, de sa préservation et du développement durable et propose de soutenir, à ce titre l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA) et son site expérimental Planète Légumes pour un montant de 6 000 €.

Conformément au rapport budgétaire relatif à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie pour l'année 2019 (délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018), un montant de 60 000 € a été inscrit au sein du budget départemental pour l'encouragement et le développement rural dans le cadre de l'amélioration de l'environnement et du développement durable.

A ce titre, le Département soutient des structures travaillant au développement des mêmes objectifs que notre collectivité, à savoir la préservation de l'environnement, le développement durable et la mise en place d'une restauration scolaire de qualité dans les collèges.

Dans ce cadre, il vous est proposé de soutenir l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace et son site expérimental Planète Légumes pour :

- son implication dans le développement des fruits et légumes locaux et/ou bios dans les restaurations scolaires des collèges,
- la recherche de pratiques maraîchères et arboricoles à bas niveau d'intrants ou bio,
- l'accompagnement des producteurs dans leurs changements de systèmes de cultures,

et de lui accorder à ce titre une subvention de 6 000 €.

La Commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie a émis un favorable lors de sa réunion du 10 mai 2019.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C741, chapitre 65, fonction 928, nature 6574.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT